

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 15
de Présents : 13
de Votants : 13

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 17 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à 19h00, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. ARTIS Frédéric, Mme ARTIS Géraldine, M. BERNARD Arnaud, M. CAILHOL Gérard, M. DURAND Damien, Mme DURAND Sophie, M. MARAVAL Loïc, Mme MENRAS Nicole, Mme NEGRE Isabelle, M. PRIVAT Gaëtan, M. ROUSTAN Sébastien, M. ROZENZWEJG Henri-Jean, Mme RUDELLE Geneviève.

Absentes : Mme DELMAS Lidwine, Mme METGE Magali.

Secrétaire de séance : M. CAILHOL Gérard

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Objet : Annulation du lancement de l'enquête publique et mise en œuvre d'une procédure de consultation du public dans le cadre des échanges de terrains situés à Broussettes et au Mas de Ferrières.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2024-007 du 11 janvier 2024 relative à la désaffectation et au déclassement de portions du domaine public communal en vue de procéder à des échanges de terrains situés à Broussettes et au Mas de Ferrières.

Il rappelle que cette délibération prévoyait le recours à une enquête publique préalablement à la réalisation de ces échanges.

Toutefois, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS », la procédure applicable aux échanges de terrains concernés a été simplifiée. L'enquête publique n'est désormais plus obligatoire et est remplacée par une procédure de consultation du public.

En conséquence, afin de tenir compte de cette évolution législative et de poursuivre le projet d'échange de terrains dans le respect des dispositions en vigueur, Monsieur le Maire propose au

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
DELIBERATION : 2026-067
Code matière : 3.5.1

Accusé de réception en préfecture
012-211202866-20260917-2026067-DE
Reçu le 01/10/2026

Conseil municipal d'annuler le lancement de l'enquête publique prévu par la délibération précitée et de mettre en œuvre la procédure de consultation du public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'annuler le lancement de l'enquête publique prévu par la délibération n° 2024-007 du 11 Janvier 2024 relative à la désaffectation et au déclassement de parcelles dans le cadre des échanges de terrains situés à Broussettes et au Mas de Ferrières ;
- **Approuve** le recours à une procédure de consultation du public, conformément aux dispositions législatives en vigueur ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

Ainsi délibéré à VABRES L'ABBAYE
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures au Registre
POUR EXTRAIT CONFORME
Signé : Le Maire
Frédéric ARTIS



Le secrétaire de séance
Gérard CAILHOL

